

DEPARTEMENT  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
APT

DELIBERATION  
N°2015/001

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF  
425 CHEMIN PERUSIER  
84300 TAILLADES

### SEANCE DU 11 FEVRIER 2015

|                    |   |
|--------------------|---|
| SYNDICS TITULAIRES | 6 |
| QUORUM             | 4 |
| SYNDICS PRESENTS   | 5 |
| VOTES POUR         | 5 |
| VOTES CONTRE       | 0 |
| ABSTENTIONS        | 0 |

#### **PRESENTS :**

Mr Dominique Pierre Président

Syndic titulaire : PONCET Norbert- CALVIERE Gérard – DEVINE Marc

Excusé : PECOULT Jocelyn

Syndic suppléant : M. OLIVIER Denis

Excusé : LIENS Charles

L'an deux mille quinze et le onze février, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

#### **Objet :**

Intégration de parcelles au périmètre

=====

**Le Président expose** : le syndicat a reçu des demandes de raccordement sur la commune des Taillades et de Cheval Blanc.

Les parcelles à intégrer sur le réseau sont celles de :

- SEPTIER Gérard, n° 42 section AL 1318 m<sup>2</sup> commune des Taillades
- SANDRIN Jean-Pierre, n°78 section AL 1531 m<sup>2</sup> commune des Taillades
- APPY Lionel, n° 13 section AL 1588 m<sup>2</sup> commune des Taillades
- GIRAUD Bernard, n° 44 section AL 1076m<sup>2</sup> commune des Taillades
- LIENS Jean-Luc, n°219 section AP 6590 m<sup>2</sup> commune de Cheval Blanc
- MARCHETTI Roland, n°148 – 174 – 175 2650 m<sup>2</sup> section AR commune de Cheval Blanc

La surface totale intégrée soit 14753 m<sup>2</sup> étant inférieur à 7% de la totale du périmètre (882 Ha), le syndicat est amené à se prononcer sur l'intégration de ces parcelles dans le périmètre de l'association.

**Où l'exposé du Président** : la commission syndicale approuve l'intégration des parcelles AL N°42, AL N°78, AL N°13, AL N° 44, AP N° 219, AR 148 – 174 - 175 dans le périmètre de l'association et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20150211-2015-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2015

Publication : 13/03/2015

Pièce jointe n°1 "autorité Compétente"  
accord écrit des propriétaires par délégation



Le Président

ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF  
Mr DOMINIQUE Pierre  
Président du Férusier  
84300 LES TAILLADES